

Paris, le 13 avril 2022

Chère Consœur, Cher Confrère,

Votre demande de remboursement de votre ROSP génériques 2021 m'est bien parvenue.

Je crois utile de rétablir la réalité des faits et de vous apporter un éclairage sur les modalités de la négociation de la ROSP génériques.

Contrairement aux allégations de l'USPO Corse-PACA-AURA, la FSPF n'a pas dénoncé la convention nationale pharmaceutique du 4 avril 2012.

En juin 2021, nous avons formé opposition à la reconduction tacite de cette convention. L'opposition, qui ne peut intervenir qu'à l'échéance quinquennale de la convention nationale, est une prérogative de chaque organisation syndicale signataire prévue par le texte conventionnel.

Cette opposition a ouvert une période de négociation de quelques mois d'une nouvelle convention nationale, qui s'est conclue par une signature le 9 mars dernier. Dans l'attente de l'approbation ministérielle du nouveau texte conventionnel, la convention de 2012 continue de produire ses effets.

La ROSP génériques, versée vers la fin du premier trimestre de l'année N, correspond à une partie des économies réalisées par l'Assurance maladie durant l'année N-1. Les modalités de calcul (taux de substitution à atteindre, molécules ciblées, montants prévisibles des économies et taux de redistribution) auraient dû être discutées entre les syndicats représentatifs de la profession et la CNAM fin 2020 soit, en tout état de cause, bien avant l'opposition de la FSPF à la tacite reconduction.

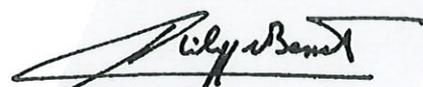
C'est la CNAM qui n'a pas souhaité engager de discussion sur les paramètres de la ROSP génériques 2021, au motif que l'article 66 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 entraînait la disparition des économies pour la Sécurité sociale, le principe étant remboursé au prix du générique.

Le dernier avenant sur la ROSP génériques signé par la FSPF en 2017 a rapporté à la profession 165 millions d'euros. Contrairement à l'USPO, nous avons refusé de signer les avenants suivants car ils entraînaient systématiquement une baisse de ce montant.

Quoi qu'il en soit, il est mensonger d'affirmer qu'une prétendue dénonciation de la convention par la FSPF aurait eu pour résultat la suppression de la ROSP génériques 2021.

Pour en savoir plus, je vous invite à visionner le 13h45 Live du 8 avril accessible sur [www.voxpharma.fr](http://www.voxpharma.fr).

Confraternellement,



**Philippe BESSET**  
Président de la FSPF